



COMPTE RENDU
REUNION PUBLIQUE
SAINT NICOLAS DE VEROCE - 15 JUILLET 2009

Monsieur le Maire introduit la réunion en précisant qu'elle précède l'inauguration du parc de stationnement récemment terminé ainsi que la séance annuelle délocalisée du Conseil municipal.

Ensuite il énumère les travaux réalisés depuis la dernière réunion publique

Le parc de stationnement, prévu et attendu de longue date est réalisé. Il rappelle que cet équipement a été réalisé sur un terrain qui avait été classé en « emplacement réservé » du POS. Quelques aménagements restent à finaliser, telle l'installation du toboggan dans l'aire de jeux et le retrait de la table de ping-pong qui pourrait éventuellement trouver sa place à proximité de la salle communale. Si cet emplacement ne convenait pas, il sera toujours temps de la déplacer.

Le parc de stationnement sera réservé le dimanche 2 août prochain pour la fête du village.

Le trottoir du parc à l'école ne sera pas réalisé dans l'immédiat. Un éventuel aménagement est toujours possible en fonction de l'usage. Le petit local attenant pourra être utilisé à terme après rénovation.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de réaliser des emplacements de stationnement pour les nouvelles constructions ou l'application de mesures compensatoires. Il précise que les places nouvellement créées sont publiques et qu'il n'y sera pas appliqué de zone bleue pour l'instant.

L'architecte, maître d'œuvre de la rénovation du presbytère a été choisi. Le début des travaux devra permettre de mettre avant l'hiver le bâtiment hors d'eau hors d'air.

Le bâtiment comprendra au rez-de-chaussée, outre le musée qui accueillera le « trésor », une réserve et des toilettes. L'étage sera desservi par un monte personne, le lieu ne pouvant accueillir un ascenseur traditionnel et comprendra une salle multi usages et 2 logements.

Le matériel des associations stocké doit être déplacé pour partie vers le CTM, ou d'autres lieux appropriés. Il y a lieu de réfléchir à un lieu d'implantation temporaire pour la bibliothèque (proposition est faite d'utiliser une partie de la salle communale).

L'aménagement de la placette face à l'ESF sera réalisé après enfouissement par ERDF des lignes MT et démolition du transformateur.

L'enfouissement du réseau BT, à charge de la commune n'est pas prévu dans l'immédiat. La commune y procédera en opportunité. Le réseau de France Télécom reste aérien.

La SEMJ met cette année en œuvre un programme de pompage dans le Bonnant pour l'enneigement artificiel. Ces travaux bénéficient d'une aide substantielle du Conseil général (520 000 euros).

Paradoxalement le prix de l'eau risque d'augmenter car le coût du service (fonctionnement et investissements) reste identique. Le maître d'œuvre est en charge de la négociation des servitudes.

Dans le cadre de la préservation patrimoniale d'autres travaux sont en cours ou à venir sur la commune tels la valorisation du jardin public et le plancher chauffant de l'église de Saint Gervais ainsi que la Maison de Haute Tour (Histoire des guides, de la montagne, etc.)

En réponse aux questions du public et après discussion le Maire précise :

- que le principe de déneigement « village blanc » reste, même s'il ne peut satisfaire tout le monde, la solution qui paraît être la plus adaptée au souhait du plus grand nombre et au caractère du village.

- que le ramassage des ordures ménagères de type « porte à porte » qui fonctionne actuellement sera progressivement remplacé par la création de points de collecte sélective (conteneurs semi enterrés) dont un va être bientôt installé au village des Plans
- que les horaires de la déchetterie seront clairement affichés à proximité.
- que la réfection du chemin des Chattrix sera proposée au budget 2010.
- Qu'une demande d'élagage des feuillus situés au nord de l'église sera adressé au propriétaire afin d'améliorer la visibilité de l'édifice depuis la route d'arrivée à saint Nicolas.

La totalité des participants, utilisateurs du système de transport « Facilibus » et TAD est très satisfaite du service rendu.